



**CBD**



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/12/Add.1  
28 septembre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 11 de l'ordre du jour provisoire\*

### **RAPPORT DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

*Note du Secrétaire exécutif*

1. Conformément au Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) figurant dans l'annexe à la décision III/8, le Conseil du FEM doit établir et remettre un rapport à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties. La partie 3 du Mémorandum d'accord fournit une liste de points spécifiques, d'informations détaillées et d'autres informations à inclure dans le rapport.
2. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire exécutif diffuse ci-joint le rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa treizième réunion. Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat du FEM.<sup>1</sup>

---

\* UNEP/CBD/COP/13/1.

<sup>1</sup> Le Secrétariat du FEM a remis le rapport en anglais, en espagnol et en français.